

BOIS MASSIF RECONSTITUÉ



Organisme certificateur : ACERBOIS

Produit concerné : bois massif reconstitué (produits ou semi-produits)

Mise en œuvre : emploi en structure

Exigences minimales pour prétendre à la certification :

- Définition du produit : bois de structure obtenu par assemblage de lamelles de bois collées entre elles
- Nature et caractéristiques des lamelles utilisées (le plus souvent : sapin, épicéa, pin sylvestre, douglas, mélèze, pin maritime)
- Caractéristiques mécaniques d'emploi
- Type de colle utilisé
- Nature et qualité du collage
- Destination d'usage (classe d'utilisation / traitements complémentaires)
- Caractéristiques dimensionnelles (sections maximales de 260 x 320 mm)

Caractéristiques évaluées par la certification :

- Classement des lamelles
- Caractéristiques des aboutages en flexion
- Classe de résistance (GT 18 ou 24) selon NF B 52-010
- Classe d'emploi (1, 2, 3, 4) selon NF EN 335
- Caractéristiques du collage

Mentions complémentaires :

- Emploi d'un produit de préservation à vocation anti-termite (mention T)
- Utilisation d'approvisionnements bois provenant de forêts gérées durablement (mention FC)
- Absence de tout produit de préservation (non traité)

Normes principales de référence :

- NF B 52-010
- NF EN 385
- Dimensionnement des ouvrages selon les règles CB71 ou l'eurocode 5



Liste des produits certifiés sur www.acerbois.org